

Réunion d'information

**Préparation du texte relatif à la
communication et à la conservation sur
support électronique des bulletins de paye
et de solde des agents civils de l'État, des
magistrats et des militaires**

**Groupe de travail du CSFPE
Réunion du 12 janvier 2016
DGAFP**

Ordre du jour

- Les principes fondamentaux de l'ENSAP (rémunération)
- Les principes fondamentaux de l'ENSAP (retraite)
- La population concernée
- L'ENSAP : un projet opéré par la DGFIP
- La conservation des documents
- La notification des dépôts de documents
- Les arrêtés ministériels : fixation des dates
- Les arrêtés ministériels : la gestion des situations individuelles
- L'accompagnement du changement
- Écrans de la maquette de l'ENSAP

Les fondamentaux de l'ENSAP 1/2

- Il sera créé pour chaque agent public de l'État un espace sécurisé accessible en permanence via Internet dans lequel sont déposés tous ses documents de rémunération : **l'information pourra être disponible très rapidement** alors qu'il faut aujourd'hui compter en semaines, voire en mois, pour obtenir le document papier
- Chaque agent pourra accéder à son espace avec son numéro de sécurité sociale et un mot de passe personnel : **la confidentialité sera considérablement renforcée**
- L'agent qui aura préalablement communiqué une adresse électronique de son choix pourra recevoir une alerte l'avertissant qu'un document a été déposé à son intention dans son espace
- L'administration conservera dans un silo sécurisé les documents de rémunération sur la durée de la carrière de l'agent et 5 ans après la liquidation de la pension : **l'agent sera ainsi déchargé de la conservation de ses documents**

Les fondamentaux de l'ENSAP 2/2

L'ENSAP couvrira également le domaine de la retraite avec les fonctionnalités suivantes pour les **actifs** :

- consultation du compte individuel retraite
- accès à un simulateur personnalisé
- messagerie sécurisée
- accès à tous les documents du droit à l'information retraite
- à terme : procédure en ligne de départ à la retraite avec suivi de l'avancement de son dossier.

Les **retraités** auront accès à leurs titres et bulletins de pensions.

La population concernée

A terme, l'ENSAP concernera tous les agents publics de l'État :

- Civils, magistrats et militaires
- Titulaires et contractuels

Seront également pris en compte les agents publics de l'État détachés dans les établissements publics nationaux dont la paye est assurée par la DGFIP

La population concernée

A terme, l'ENSAP concernera tous les agents publics de l'État :

- Civils, magistrats et militaires
- Titulaires et contractuels

Seront également pris en compte les agents publics de l'État détachés dans les établissements publics nationaux dont la paye est assurée par la DGFIP

Les documents de rémunération

Le principe du caractère nativement électronique des pièces justificatives que sont les bulletins de paye et les bulletins de solde sera reconnu

Rappel :

L'administration assurera la conservation des documents sur le long terme en lieu et place de l'agent

Les documents pourront être imprimés sur le lieu de travail si l'agent en a besoin

Enfin, un dispositif permettra de prouver l'authenticité des documents à remettre sous forme électronique ou papier en qualité de justificatifs de rémunération (prestations sous conditions de ressources, prêts bancaires, contrats de location...)

L'ENSAP est opéré par la DGFIP

La solution sera développée par la DGFIP, qui hébergera sur ses sites informatiques sécurisés le référentiel, les données et les documents

Les documents accessibles par les agents seront conservés dans le silo ATLAS qui répond aux normes d'un service d'archivage électronique

Leur intégrité sera assurée par un dispositif d'empreinte calculée au moment de leur dépôt

L'administration s'engagera à ce que les documents soient consultables sur le long terme (carrière + 5 années après le départ en retraite)

La conservation des documents

Les documents enregistrés dans l'espace numérique seront conservés jusqu'à la fin de la cinquième année suivant la liquidation des droits à pension de l'agent

Si le pensionné reprend une activité au sein des services de l'État, son bulletin de paye sera conservé pendant cinq années, à l'issue desquelles il sera supprimé

La notification des dépôts de documents

Lors de sa première connexion, l'agent pourra fournir une adresse électronique de son choix qui permettra de l'avertir du dépôt dans son espace sécurisé d'un document de rémunération (ou de retraite)

Cette adresse électronique sera modifiable

La DGFIP fournira aux ministères des outils pour accompagner le changement, avec notamment des didacticiels pour ouvrir son ENSAP et le consulter

Les arrêtés ministériels : la fixation des dates

Dans chaque département ministériel, le déploiement de l'ENSAP sera mis en œuvre progressivement, après publication d'un arrêté ministériel pris en concertation avec les partenaires sociaux.

Cet arrêté fixera :

- La date de mise en place des ENSAP (a priori, au plus tard au 1^{er} janvier 2020)
- La date d'arrêt des éditions papier.

Les arrêtés ministériels : la gestion des situations individuelles

Les agents dans l'incapacité d'accéder à leur espace numérique sécurisé pourront bénéficier de copies papiers imprimées par les agents chargés des ressources humaines.

Un arrêté ministériel précisera :

- Les modalités de dépôt des demandes de copie sur support papier du bulletin de paye (ou du bulletin de solde)
- Les situations dans lesquelles les agents pourront bénéficier de cette dérogation

L'accompagnement du changement

- Pour les actifs :
 - Un accompagnement des ministères est prévu par l'équipe projet avant le déploiement de l'ENSAP.
 - Basé sur un recueil d'information
 - Des études d'impact réalisées auprès de gestionnaires locaux
 - L'accompagnement permettra de déterminer les étapes clés du processus d'information des agents et d'adapter les supports de communication aux attentes des agents
- Pour les retraités :
 - La communication se fera à l'occasion des contacts avec l'administration
 - Le bulletin de pension électronique sera optionnel pour tenir compte du rythme de l'appropriation du numérique par les utilisateurs concernés

Un projet de dématérialisation du bulletin de paye déployé par étapes



Coexistence du flux papier et dématérialisé pour les documents de rémunération dont la durée sera adaptée pour chaque ministère

Accueil



Une possibilité
d'accès par France
Connect

Une confidentialité
et une sécurité
renforcées

Une connexion
par le numéro de
sécurité sociale et
un mot de passe
personnalisé

J'utilise France Connect

Connectez-vous en toute sécurité sans créer de nouveau compte



J'accède à mon espace sécurisé

Identifiant
(N° de sécurité sociale: 15 caractères)

Mot de passe

L'Attention, après 3 tentatives de connexion infructueuses, l'accès à votre espace sera momentanément bloqué.

Accéder à mon espace

[Mot de passe oublié](#)

Pas encore d'accès ?

Créer mon espace numérique sécurisé

Bienvenue

Dans le cadre de la promotion des services à destination des agents et de ses mesures de simplification, la Direction Générale des Finances publique met à votre disposition un ensemble de services en ligne dans un espace numérique sécurisé.

Il vous permet :

- de consulter vos bulletins de paye ou de solde
- d'accéder à vos informations retraite et aux services associés

[Plus de détails](#)



Aide en ligne

[Accéder à l'aide en ligne](#)

Mon espace sécurisé

Mes événements



Profil

Changement d'identifiant de connexion
Valider la modification

30/01/2015



Retraite

Relevé individuel de situation Nouveau

releve-individuel-situation.pdf (PDF, 356Ko)

09/02/2015



Rémunération

Bulletin de solde février 2015 Nouveau

bs-fevrier-2015.pdf (PDF, 356Ko)

2 600€

28/02/2015



Rémunération

Bulletin de paye janvier 2015

bp-janvier-2015.pdf (PDF, 403Ko)

2 600€

31/01/2015

Ma rémunération

Tous mes documents de paye

Consulter mes bulletins de paye ou de solde

Consulter mes attestations fiscales



Accéder

Ma retraite

De mon activité à ma retraite

Consulter mes informations prises en compte pour ma retraite (carrière, situation personnelle...)

Effectuer des simulations en ligne



Accéder

Une réactivité plus grande dans la mise à disposition des documents

Ma rémunération

Bulletins de rémunération

2014

Télécharger les bulletins des trois derniers mois



Attestation fiscale 2014

AF_2014.pdf (PDF, 530 Ko)



Décembre 2014

BP_decembre_2014.pdf (PDF, 530 Ko)

1 860,00 €



Novembre 2014

BP_novembre_2014.pdf (PDF, 530 Ko)

1 860,00 €



Octobre 2014

BP_octobre_2014.pdf (PDF, 530 Ko)

1 860,00 €



Décompte de rappel : Octobre 2014

DR_octobre_2014.pdf (PDF, 530 Ko)



Septembre 2014

BP_septembre_2014.pdf (PDF, 530 Ko)

1 860,00 €

Août 2014

Une possibilité
d'export des
bulletins de paye des
3 derniers mois

Une conservation de
ses documents sur
l'ensemble de sa
carrière

Ma retraite

De mon activité à ma retraite

Consulter mes informations prises
en compte pour ma retraite (carrière,
situation personnelle...)

Effectuer des simulations en ligne



Accéder

Questions fréquentes

Besoin d'aide ? Consultez les
questions fréquentes sur la mise à
disposition des documents

Accéder

Ma retraite

Mon compte individuel de retraite

Consulter ma situation personnelle et professionnelle au regard de la retraite.

Effectuer des simulations personnalisées.



Accéder

Mon départ à la retraite

Demander mon départ



Accéder

Mes documents

Mes relevés de situation retraite, mes simulations...



Accéder

Information

Pour mieux comprendre la carrière et la retraite, consultez notre site internet

> retraitesoletat.gouv.fr



Mes contacts

Une question, une erreur, contactez-nous

Accéder

Questions fréquentes

Besoin d'aide, consultez les questions fréquentes sur la retraite



Accéder

Une continuité entre la vie active et la retraite